



CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE CANTONALE VAUDOISE DE LUTTE SUISSE

1. Généralités

- 1.1 La Fête Cantonale Vaudoise de Lutte suisse devra être organisée dans un cadre démocratique, digne et qui s'harmonise avec les traditions de notre sport national. **Généralités**
- 1.2 Pour assurer l'organisation de la Fête Cantonale Vaudoise de lutte suisse, la rotation est instaurée selon le calendrier établi par le comité vaudois : Aigle – Vevey – Haute-Broye – Lausanne – Mont-sur-Rolle – Pays d'Enhaut - Nyon L'attribution de cette fête a lieu lors de l'Assemblée cantonale de l'année précédente. L'organisation est attribuée à un club de lutte membre de l'ACVLS. **Organisateur**
- 1.3 L'association Vaudoise est représentée par son président ou par son chef technique. Ils seront convoqué aux séances et recevront les procès-verbaux. En cas de besoin, ils seront convoqués par le comité d'organisation. **Représentant**
- 1.4 L'organe officiel de publication est le « Journal des lutteurs ». Le CO à l'obligation de faire figurer une annonce de la manifestation dans le journal officiel. Le répondant est le rédacteur vaudois. Si le comité vaudois n'a pas de rédacteur, le CO fera la publication officielle. **Presse**
- 1.5 Le rédacteur vaudois du « Journal des lutteurs » sera chargé d'assurer la liaison entre le comité d'organisation et l'organe officiel de publication. Il devra également prêter son concours à la commission de presse et collaborer à la diffusion d'articles de propagande ainsi qu'à la transmission des résultats. Si le comité vaudois n'a pas de rédacteur, le CO fera le compte-rendu de la fête. **Rédacteur**
- 1.6 Une assurance responsabilité civile est souhaitée, sous la responsabilité des organisateurs. **RC**
- 1.7 Le comité d'organisation devra présenter, au plus tard trois mois après la fête, un rapport général qui traitera en particulier des travaux préparatoires de la manifestation et des constatations spéciales. **Rapport final**

2. CARTES ET LIVRET DE FÊTE – INVITATIONS

- 2.1 Le livret de fête doit contenir : **Livret de fête**
- Le programme général de la manifestation
 - La composition du comité vaudois
 - La composition des membres du jury d'emplacement
 - La composition des membres du jury de classement
 - La liste des membres honoraires fédéraux de l'ACVLS
 - La liste de membres honoraires et d'honneur de l'ACVLS
 - La liste nominative des lutteurs inscrits à la fête
 - Président du CO fête vaudoise précédente
 - La directive technique
- Une ou plusieurs pages doivent être mise à disposition gratuitement de l'association vaudoise (sponsors/divers).
- Les livrets de fêtes seront envoyés aux chefs technique de chaque club au

moins 3 semaines avant la fête.

- | | | |
|----------------------------------|---|--|
| 2.2 | La carte de fête donne droit au dîner du dimanche et au livret de fête. Les cartes de fête seront envoyées aux présidents de chaque club au moins trois semaines avant la fête. Le caissier du comité vaudois encaissera le montant des cartes de fête auprès des clubs. Pour les lutteurs invités, les cartes de fêtes seront à la charge du comité d'organisation. Les cartes de fêtes des lutteurs invités seront adressées directement par le comité d'organisation aux intéressés. Le prix de la carte de fête est CHF 25.- par lutteurs dès 2013. | Carte de fête |
| 2.3 | Le comité d'organisation formera un comité d'honneur. Toute liberté lui sera laissée quant au choix des personnes appelées à le composer à l'exception des présidents et chefs techniques des autres cantons romands , qui devront y figurer au titre d'invités d'honneur de l'association vaudoise. Le paiement de leur carte de fête sera assuré par le comité d'organisation. Les cartes de fête leur seront adressées au moins trois semaines avant la manifestation. | Comité d'honneur |
| 2.4 | Au moins trois semaines avant la fête, le comité d'organisation adressera, aux membres honoraires fédéraux, aux membres honoraires et d'honneur de l'association vaudoise une lettre d'invitation. Les fonctionnaires de l'association romande ainsi que les chefs techniques des clubs ont également le droit au libre accès sur présentation de leur carte de libre-passage. | Libre accès |
| 3. REDEVANCES – CHARGES | | |
| 3.1 | Une redevance de Fr. 1'000.- (mille francs) sera versée au caissier vaudois au minimum quinze jours après la manifestation. | Redevance |
| 3.2 | Le supplément de prime pour risques spéciaux (annexe 1 du Règlement d'assurance de la caisse de secours) sera payé au caissier de cette institution, le lendemain de la fête. | Caisse de secours |
| 3.3 | Le pavillon de prix sera pourvu de façon à ce que chaque lutteur reçoive un prix en nature. Les couronnes en feuille de chêne avec glands sont à la charge du CO. | Pavillon de prix Couronne |
| 3.4 | Le comité d'organisation assumera l'entretien du comité vaudois (7 membres) à savoir :
- Une indemnité de Fr. 50.- | Frais comité vaudois |
| 3.5 | Pour le jury de classement et d'emplacement (entre 16 et 20 personnes) : dîner du dimanche et une indemnité de Fr. 50.- seront également à la charge du comité d'organisation. Une collation devra être servie à toutes ces personnes le matin et l'après-midi du dimanche. | Frais Jury |
| 3.6 | Le comité d'organisation se mettra en rapport avec celui de la fête précédente. Il y aura lieu d'assurer l'entretien de la délégation de ce comité, soit un maximum de quatre personnes accompagnant la bannière vaudoise. | Délégation fête vaudoise précédente |
| 4. EMPLACEMENTS ET LOCAUX | | |
| 4.1 | Pour l'emplacement des ronds de lutte (minimum 4 ronds) il faudra prévoir un terrain plat, pelouse ou prairie, de dimensions adéquates. L'envergure de la place dépend de l'importance de la fête. Les emplacements prévus pour la compétition et ceux réservés aux spectateurs seront séparés par des cordes appropriées. | Ronds |

La hauteur minimale d'un rond est de 15 cm de sciure tassé (roulé), ce qui correspond à 23 m3. Pour une fête d'association le diamètre du rond est de 12 mètres

(règlement technique fédéral art. 17). Chaque rond sera équipé de numéroteur selon les directives du chef technique.

Une installation d'eau courante avec bassin devra être prévue sur le terrain.

Eau

Des vestiaires en suffisance pourvus d'installations sanitaires avec douches devront être mis à disposition des lutteurs.

Vestiaires

8 paires de culottes de lutte suisse (foncé et claire) par rond, en bon état, devront être à disposition.

Culottes

Le comité d'organisation assurera le maintien de l'ordre sur l'emplacement et ses alentours et veillera à ce que ni les lutteurs, ni les jurés ne soient importunés ou gênés par le public.

Ordre emplacement

Aucune publicité n'est autorisée autour des ronds de sciure (voir directives réclame et publicité de l'AFLS)

Publicité

Un local sera réservé au jury de classement et au bureau des calculs, celui-ci sera aux abords immédiats de la place de fête.

Bureau classement et calcul

Un local doit être aménagé pour le contrôle antidopage. La clé est à remettre au chef technique vaudois.

Samaritains

Un poste de samaritains sera installé sur l'emplacement de fête. Un médecin y sera rattaché. Les frais inhérents aux premiers soins médicaux et au transport de la place de fête à l'hôpital des lutteurs accidentés seront à la charge du comité d'organisation. (Selon les directives de la caisse de secours).

Presse

Lors de la fête, un emplacement, meublé d'une table et chaises, devra être mis à sa disposition de la presse. Une ligne pour la transmission des données doit être mise à disposition (Wifi).

5. TECHNIQUE

5.1 Le chef technique vaudois récolte les inscriptions auprès des chefs techniques de chaque club. Il s'occupera également de l'invitation des lutteurs invités et transmettra au comité d'organisation la liste complète des lutteurs inscrits, un mois avant la fête.

Technique

5.2 **Le jury de classement** se composera des personnes suivantes :

Jury classement

Président : Chef technique vaudois

Membres : Commission technique

Le secrétaire de l'Association vaudoise sera responsable **du bureau des calculs**. Le comité d'organisation désignera trois aides pour le bureau des calculs.

L'unique programme informatique utilisé lors des fêtes vaudoises est celui de l'association.

Les jurys d'emplacement sont convoqués par le chef technique.

Jury d'emplacement

Le matériel pour les jurys et le bureau de classement, y compris feuille de concours est mis à disposition par le chef technique vaudois.

Les couronnes seront commandées par le chef technique vaudois.

6. DISPOSITIONS SPECIALES

- | | | |
|-----|--|---------------------------------------|
| 6.1 | La remise de la bannière vaudoise se déroulera selon l'ordonnance arrêtée par le comité d'organisation et d'entente avec le comité vaudois.

La bannière reste chez le président du comité vaudois. Le comité d'organisation désignera un porte-drapeau pour accompagner la bannière à l'occasion d'événements tels que, deuils, cortège, jubilés, etc. Les frais qui en résulteront seront à la charge du club. | Bannière vaudoise |
| 6.2 | Le comité d'organisation pourra organiser une loterie ou tombola. | Loterie |
| 6.3 | Si le comité d'organisation engage un club de jodleurs, des joueurs de cors des alpes et lanceurs de drapeaux, seuls les membres affiliés à l'association fédérale des Jodleurs entreront en considération. | Animation |
| 6.4 | Pour la fête vaudoise, le règlement technique de l'association fédérale de lutte suisse du 1 ^{er} mars 2008 est applicable, ainsi que l'art. 23 et 28 des statuts fédéraux du 7 mars 2010. | Règlement technique et statuts |

7. Dispositions finales

- 7.1 Le fait de solliciter l'organisation d'une fête vaudoise de lutte suisse, constituera pour le comité d'organisation, la reconnaissance intégrale des dispositions du présent cahier des charges.
- 7.2 En cas de contestations, le comité d'organisation se soumettra, dans l'intérêt général des parties en cause, aux décisions du comité de l'Association vaudoise, prises en vertu des dispositions statutaires.
- 7.3 Le présent cahier des charges annule tous les précédents, il a été adopté à Luins lors de l'assemblée des délégués du 18 novembre 2012.

Pour l'Association vaudoise de lutte suisse

Le président
Jean-Daniel Gallay

Le Chef technique
Martial Sonnay

Approuvé en comité vaudois le

Remis lors de l'Assemblée Vaudoise à
le

pour le club de

:

Annexes : directives techniques